

KARATÉ - YOSEIKAN BUDO

Affilié à la F.F. KARATE - Agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports

DOSSIER D'INSCRIPTION - SAISON 2018/2019

NOM ADHÉRENT : N° CARTE :

NOM et Prénom du participant :

Date de naissance :

Pour les mineurs, nom et prénom du responsable légal :

Adresse complète :

☎ Téléphone du pratiquant :

Portable (mère) : (père) :

E-mail (mère) : (père) :

J'autorise les responsables à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'urgence

IMPORTANT

Vous êtes responsable :

- de la vérification de la présence de l'animateur avant de laisser votre enfant seul devant la salle de son activité
- de la récupération de votre enfant à la fin de la séance

L'association décline toute responsabilité en cas de non respect de votre part de ces dispositions.

Le signataire est censé avoir pris connaissance des conditions d'inscription figurant dans la plaquette 2018-2019.

La Tour d'Aigues, le Signature du responsable légal :

PARTIE RÉSERVÉE AU RESPONSABLE D'ACTIVITÉ d'Arts Sports et Loisirs

Somme perçue : €

Espèces Chèques

Banque :

N° Chèque 1 :

N° Chèque 2 :

N° Chèque 3 :

Chèque licence :

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ EN CAS D'ARRÊT D'ACTIVITÉ EN COURS D'ANNÉE

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

(PAS D'ADMISSION SUR LE TATAMI EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET)

- Présentation de la carte d'adhésion de la saison 2018-2019
- Attestation d'assurance individuelle
- 1 certificat médical d'aptitude à la pratique du Karaté - Yoseikan Budo y compris en compétition
- Licence** : livret du licencié complété et signé et accompagné d'1 chèque de 37 euros à l'ordre de Arts Sports et Loisirs (assurance obligatoire incluse)
- Règlement de la participation aux cours** : 1 seul chèque en cas de paiement annuel
OU 3 chèques en cas de paiement fractionné, à l'ordre de Arts Sports et Loisirs, à remettre le jour de l'inscription.
 - **Espèces acceptées uniquement au secrétariat d'Arts Sports et Loisirs**
 - **Réduction de 10% accordée sur la plus petite cotisation à partir de la 2e personne de la famille dans l'activité.**
 - **Chèques-Vacances et Carte Temps Libre acceptés.**